

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Membres absents excusés : Mme Isabelle Bonillo ; Mme Dery Celik ; Mme Anna Crole-Rees ; Mme Valérie D’Acremont ; Mme Charlotte de la Baume ; Mme Olivia Fahmy ; Mme Alice Girardet ; M. Alain Hubler ; M. Musa Kamenica ; M. Sébastien Kessler ; M. Henri Klunge ; Mme Astrid Lavanderos ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Varuna Mossier ; Mme Onaï Reymond ; Mme Manon Zecca.

Membres absents non excusés : --

Membres présents	82
Membres absents excusés	17
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture La séance est ouverte à 20 h 45 en la salle Sydney du Palais de Beaulieu de Lausanne

**INI 47 – SE
Postulat** [de M^{me} Sara Gnoni et consorts](#) : « *Pour que la Ville de Lausanne rejoigne l’appel du Rhône* »

Discussion préalable Le président indique qu’il a reçu une demande le renvoi en commission.

La demande **n’étant pas** appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

**Interpellation
urgente** de M. Johann Dupuis (EàG) et consorts : « *Les STEPs de la région lausannoise sont-elles trop nocives pour le climat et la couche d’ozone ?* »

Développement M. Johann Dupuis (EàG) qui dépose une résolution

*Réponse de la
Municipalité* M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

*Résolution
(dépôt)* « *Le conseil communal souhaite que la Municipalité communique sur les émissions de gaz à effet de serre de la STEP de Vidy dès que celle-ci sera opérationnelle après rénovation et prenne toutes les mesures nécessaires à une réduction rapides des émissions de gaz à effet de serre le cas échéant* »

*Discussion
s/résolution* La parole n’est pas demandée

Vote s/résolution

	<p>Le Conseil, par 58 oui, 6 non, et 7 abstentions, adopte la résolution de M. Johann Dupuis.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p> <hr/>
Interpellation urgente	de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « <i>Fondation BBL : qui mène la danse ?</i> »
<i>Développement</i>	Mme Mathilde Maillard (PLR) <u>qui dépose une résolution.</u>
<i>Réponse de la Municipalité</i>	M. Grégoire Junod, syndic.
<i>Résolution (dépôt)</i>	« <i>Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Béjart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Béjart à court, moyen et long termes.</i> »
<i>Discussion</i>	M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Oleg Gafner (Les Verts) ; Mme Françoise Piron (PLR) ; M. Grégoire Junod, syndic ; Mme Françoise Piron (PLR) ; M. Grégoire Junod, syndic
<i>Vote s/résolution</i>	<p>Le Conseil, par 69 oui, 0 non, et 4 abstentions, adopte la résolution de Mme Mathilde Maillard.</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p> <hr/>
INT 18-FIM Interpellation	<u>de M. Fabrice Moscheni</u> (UDC) et consorts : « <i>Validons les chiffres iconoclastes du stagiaire-comptable Moscheni concernant le budget 2019</i> »
<i>Discussion (réponse de la Municipalité)</i>	<p>M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité ; M. Fabrice Moscheni (UDC).</p> <p>Le Conseil prend acte de la réponse municipale.</p> <hr/>
INT 19-LEA Interpellation	<u>de M. Matthieu Carrel</u> (PLR) et consorts : « <i>Anne, ma soeur Anne où en sont les établissements de la ville ?</i> »
<i>Discussion (réponse de la Municipalité)</i>	M. Mattieu Carrel (PLR) <u>qui dépose une résolution.</u>

Deuxième partie de la 12^e séance du mardi 25 janvier 2022

*Résolution
(dépôt)*

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité lui transmette un calendrier de rénovation et de réouverture des lieux suivants : Ancien Mövenpick ; Auberge du Chalet-à-Gobet ; Hostellerie des Chevreuils. »*

Discussion

Mme Françoise Piron (PLR) ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture ; M. Matthieu Carrel (PLR) ; M. Antoine Piguet (PLR) ;

Vote s/résolution

Le Conseil, par 69 oui, 0 non, et 4 abstentions, **adopte** la résolution de M. Matthieu Carrel.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

Clôture

La séance est levée à 22 h 30.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....